



GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets s'effectue sur la base d'une grille de sélection spécifique à chaque fiche action (5 grilles au total) sauf pour la fiche action n°6 relative à l'animation – gestion du GALPA non soumise à sélection en CML.

- FA 1. Préserver, connaître et sensibiliser aux enjeux environnementaux littoraux et maritimes.
- FA 2. Assurer la compétitivité durable des filières pêche et aquaculture
- FA 3. Promouvoir et garantir la pérennité des métiers de la mer
- FA 4. Organiser et préparer le territoire maritime au changement climatique
- FA 5 Coopérer avec d'autres territoires pour initier des pratiques innovantes

Chaque projet sera examiné par la CML au regard de la grille de sélection correspondant à la fiche action dans laquelle il s'inscrit.

Méthode :

- 6 critères par grille de sélection :
 - o 3 critères obligatoires (innovation, ancrage territorial, collectif) repris dans chacune des grilles ;
 - o Et 3 critères spécifiques à chaque fiche action (critères thématiques, définis à partir des objectifs opérationnels de la fiche).
- Atteinte des critères : OUI / NON (1 oui = 1 point)
- 4 points minimum pour être sélectionnable (3 critères obligatoires + à minima 1 autre critère)
- A l'issue de la notation, les projets sélectionnables sont soumis au vote en opportunité. Conformément à son règlement intérieur, la CML peut alors adopter 3 types d'avis d'opportunité : favorable, ajournement et défavorable.

La grille est remplie directement en séance suite à l'audition du porteur de projet et aux débats par un à main levée Oui/Non pour chacun des critères. Le vote électronique (boitiers) pourra également être expérimenté puis mis en place.



Définitions des critères « obligatoires » validées en CML le 30/09/2022

Ancrage territorial :

Le projet répond à une problématique locale et :

- Mobilise les ressources du territoire du GALPA CERBM (production, savoir-faire, acteurs locaux, initiatives existantes ...)

ET/OU

- A des retombées, une valeur ajoutée sur le territoire (bénéfice économique, social, pour les productions, enrichissement de l'écosystème local et/ou des réseaux d'acteurs ...)

Innovation :

- **L'innovation territoriale :**

L'innovation concerne un-e bien / service / outil / procédé / technologie nouveau-elle à l'échelle du territoire bien que peut-être déjà mis en place sur d'autres territoires ou à l'échelle régionale / nationale. Le projet répond à une problématique nouvelle sur le territoire.

- **L'innovation organisationnelle ou sociale :**

Le projet est mis en œuvre avec une nouvelle manière de faire, en associant des partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, une nouvelle organisation ou gouvernance. Le projet implique un public cible d'ordinaire peu pris en compte ou de nouveaux acteurs.

Le caractère innovant des projets implique le droit à l'expérimentation et donc de droit à l'erreur.

Dimension collective :

- Le porteur de projet est par nature collectif, il mène une action au profit de ses adhérents ou mandants : collectivités, chambres consulaires, CRC, CDPMEM ...
- Le projet est porté en partenariat ou relève d'une mise en réseau d'acteurs
- Le projet répond à un besoin de plusieurs acteurs locaux, sa réalisation aura un impact ou un intérêt pour un groupe d'acteurs. Il devra pour cela essaimer sur le territoire du GALPA
- Le projet est à usage collectif



FA 1. Préserver, connaître et sensibiliser aux enjeux environnementaux littoraux et maritimes.

Enjeu / défi : Comment mieux préserver les milieux littoraux et maritimes afin de garantir la pérennisation des filières de l'économie bleue ?

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Amélioration de la qualité des eaux et du réseau d'assainissement.
- ⇒ Gestion et prévention des risques liés aux pollutions.
- ⇒ Préservation de la biodiversité et les fonctions écosystémiques par notamment une meilleure connaissance du milieu et une amélioration des pratiques.
- ⇒ Sensibilisation d'un large public à la préservation du milieu et aux activités de pêche et d'aquaculture du territoire.

Critère	Définition	
CRITERES OBLIGATOIRES		
Ancrage territorial	Cf définition	Oui/Non*
Innovation	Cf définition	Oui/Non
Dimension collective	Cf définition	Oui/Non
CRITERES THEMATIQUES (à minima 1/3)		
Amélioration de la qualité du milieu	En fonction de sa nature, le projet a une action qui vise à favoriser le maintien ou l'amélioration de la qualité des eaux, il améliore / organise la gestion ou la prévention des risques liés aux pollutions afin de permettre une meilleure préservation des milieux.	Oui/Non
Contribution à la préservation de la biodiversité	En fonction de sa nature le projet contribue à la préservation de la biodiversité et ses fonctions écosystémiques en : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorant les pratiques et diminuant l'impact des filières sur la biodiversité ; - OU Améliorant les connaissances sur les écosystèmes et la biodiversité ; - OU Mettant en œuvre des actions opérationnelles pour la conservation et la préservation de la biodiversité. 	Oui/Non
Sensibilisation du public	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet vise à sensibiliser le public (grand public ou public ciblé) à la préservation du milieu - OU Le projet vise à sensibiliser le public (grand public ou public ciblé) aux activités de pêche et d'aquaculture - OU Le projet vise à sensibiliser le public aux enjeux de biodiversité et des fonctions écosystémiques littorales et maritimes. 	Oui/Non
TOTAL		/6

*Oui = 1 point / Non = 0 point



FA 2. Assurer la compétitivité durable des filières pêche et aquaculture

Enjeu / défi : Comment renforcer le poids socio-économique des filières de pêche et d'aquaculture tout en s'inscrivant dans la transition écologique ?

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Valoriser de nouveaux produits, de produits, de sous-produits et de co-produits locaux en lien avec les autres filières de l'économie bleue
- ⇒ Faire émerger de nouvelles filières durables visant à diversifier le revenu des professionnels de la mer (collecte et traitement des déchets, réduction de la consommation énergétique, recyclage, valorisation de nouveaux produits...)
- ⇒ Renforcer des circuits courts et de la transformation des produits de la mer

Critère	Définition	
CRITERES OBLIGATOIRES		
Ancrage territorial	Cf définition	Oui/Non*
Innovation	Cf définition	Oui/Non
Dimension collective	Cf définition	Oui/Non
CRITERES THEMATIQUES (à minima 1/3)		
Transition écologique	<p>Le projet <u>s'inscrit dans une démarche de développement durable et améliore la situation antérieure</u> ainsi par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet s'inscrit dans une dynamique nouvelle ou renforcée de circuits courts, - OU vise la réduction de la consommation énergétique, ou contribue à la transition énergétique, - OU met en place une démarche d'économie circulaire, de recyclage, - OU vise la réduction de l'utilisation des plastiques ... <p><u>Le projet a un impact positif sur l'environnement.</u></p>	Oui/Non
Compétitivité des filières halieutiques	En fonction de sa nature, le projet vise à diversifier le revenu des professionnels grâce à la mise en place de nouvelles filières durables ou permet de réduire les charges ou développer le chiffre d'affaires des entreprises des filières halieutiques.	Oui/Non
Valorisation des filières et des productions	Le projet contribue à la promotion des filières halieutiques locales, des produits locaux, vise la valorisation des produits, augmente la valeur ajoutée des produits locaux ...	Oui/Non
Total		/6

*Oui = 1 point / Non = 0 point



FA 3. Promouvoir et garantir la pérennité des métiers de la mer

Enjeu / défi : Quels sont les accompagnements nécessaires afin de mieux s'adapter aux évolutions des métiers de la mer ?

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Promotion des formations et des métiers maritimes du territoire
- ⇒ Amélioration de l'image et de la connaissance des filières de la mer auprès d'un large public (notamment les plus jeunes) en y associant les professionnels de l'économie bleue
- ⇒ Renouvellement et pérennité des effectifs maritimes
- ⇒ Accompagner les professionnels face aux risques du changement climatique
- ⇒ Action d'innovation pour réduire l'impact environnemental des filières de pêche et d'aquaculture

Critère	Définition	
CRITERES OBLIGATOIRES		
Ancrage territorial	Cf définition	Oui/Non*
Innovation	Cf définition	Oui/Non
Dimension collective	Cf définition	Oui/Non
CRITERES THEMATIQUES (à minima 1/3)		
Adaptation au changement climatique	En fonction de sa nature, le projet : <ul style="list-style-type: none"> - Induit des changements de pratiques en réponse aux enjeux et risques du changement climatique, - OU vise à accompagner les professionnels dans ces changements, vise à les former / informer, - OU contribue à réduire l'impact des modifications climatiques sur les activités de pêche et d'aquaculture et améliore leur résilience - OU contribue à la transition énergétique des filières 	Oui/Non
Emploi et pérennité des effectifs	En fonction de sa nature, le projet : <ul style="list-style-type: none"> - Contribue à créer des emplois durables - OU contribue à valoriser ou à améliorer l'offre de formation du territoire - OU contribue au renouvellement des effectifs et/ou à leur pérennité 	Oui/Non
Promotion des métiers et des formations	En fonction de sa nature, le projet : <ul style="list-style-type: none"> - Contribue à améliorer l'image des métiers et des filières sur le territoire, - OU améliore la connaissance des métiers et des filières par le public notamment les plus jeunes - OU valorise l'offre de formation du territoire - OU améliore l'offre de formation 	Oui/Non
TOTAL		/6

*Oui = 1 point / Non = 0 point



FA 4. Organiser et préparer le territoire maritime au changement climatique

Enjeu / défi : Face aux conflits d'usage et d'espace, aux besoins des professionnels et aux risques croissants

Objectifs opérationnels :

- ⇒ Gestion équilibrée des espaces entre les différentes activités par une gouvernance partagée entre les différents acteurs
- ⇒ Concilier au mieux les usages présents sur l'interface terre mer dans une perspective de développement économique durable
- ⇒ Anticipations liées aux usages et aux risques liés au changement climatique sur le territoire dans le cadre de la planification et de l'aménagement

Critère	Définition	
CRITERES OBLIGATOIRES (3/3)		
Ancrage territorial	Cf définition	Oui/Non*
Innovation	Cf définition	Oui/Non
Dimension collective	Cf définition	Oui/Non
CRITERES THEMATIQUES (à minima 1/3)		
Gouvernance partagée et coopération	Le projet met en place une gouvernance partagée entre les différents acteurs de l'espace Terre / Mer OU renforce la coopération entre les acteurs du territoire pour une meilleure gestion des espaces littoraux et maritimes des activités.	Oui/Non
Développement économique durable	Le projet permet la conciliation des usages présents sur l'interface terre mer grâce à la coopération entre les acteurs et a ainsi un effet levier sur les filières halieutiques en favorisant leur développement durable.	Oui/Non
Adaptation au changement climatique	Le projet anticipe les risques liés au changement climatique dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire afin d'assurer le maintien des filières pêche et aquaculture sur le littoral.	Oui/Non
TOTAL		0/6

*Oui = 1 point / Non = 0 point



FA. 5 Coopérer avec d'autres territoires pour initier des pratiques innovantes

Fiche action transversale à l'ensemble des enjeux et objectifs opérationnels. La grille proposée est donc plus générale.

Critère	Définition	
CRITERES OBLIGATOIRES (3/3)		
Ancrage territorial	Cf définition	Oui/Non*
Innovation	Cf définition	Oui/Non
Dimension collective	Cf définition	Oui/Non
CRITERES THEMATIQUES (à minima 1/3)		
Environnement et transition écologique	<p>Le projet produit un <u>impact positif sur l'environnement</u> et/ou s'inscrit dans une <u>démarche de développement durable</u>, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'impact des filières sur la biodiversité - OU Amélioration de la biodiversité - OU Amélioration des connaissances sur les écosystèmes et la biodiversité - OU Amélioration de la qualité des milieux - OU Sensibilisation du public aux enjeux de pollution, biodiversité ... - OU réduction de la consommation énergétique, de l'utilisation des plastiques - OU contribue à la transition énergétique des filières, - OU mise en place une démarche d'économie circulaire, de recyclage. 	Oui/Non
Compétitivité des filières halieutiques	<p>En fonction de sa nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet vise à diversifier le revenu des professionnels grâce à la mise en place de nouvelles filières durables ou permet de réduire les charges ou développer le chiffre d'affaires des entreprises des filières halieutiques. - OU le projet contribue à la promotion des filières halieutiques locales, des produits locaux, vise la valorisation des produits - OU le projet contribue à garantir la pérennité des emplois de ces filières. 	Oui/Non
Gouvernance et planification	<p>En fonction de sa nature ou de ses objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet met en oeuvre une gouvernance partagée entre les différents acteurs de l'espace Terre / Mer OU renforce la coopération entre les acteurs du territoire - OU le projet permet la conciliation des usages présents sur l'interface terre mer - OU le projet anticipe les risques liés au changement climatique dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire afin d'assurer le maintien des filières pêche et aquaculture sur le littoral - OU le projet contribue à réduire l'impact des modifications climatiques sur les activités de pêche et d'aquaculture et améliore leur résilience 	Oui/Non
TOTAL		0/6

*Oui = 1 point / Non = 0 point